Ecole Supérieure Bois-Cerf - CESU
Soins ambulanciers

1006 Lausanne

Formation en soins ambulanciers
Planning 1ère année ambulanciers ES
Volée 2011-2012

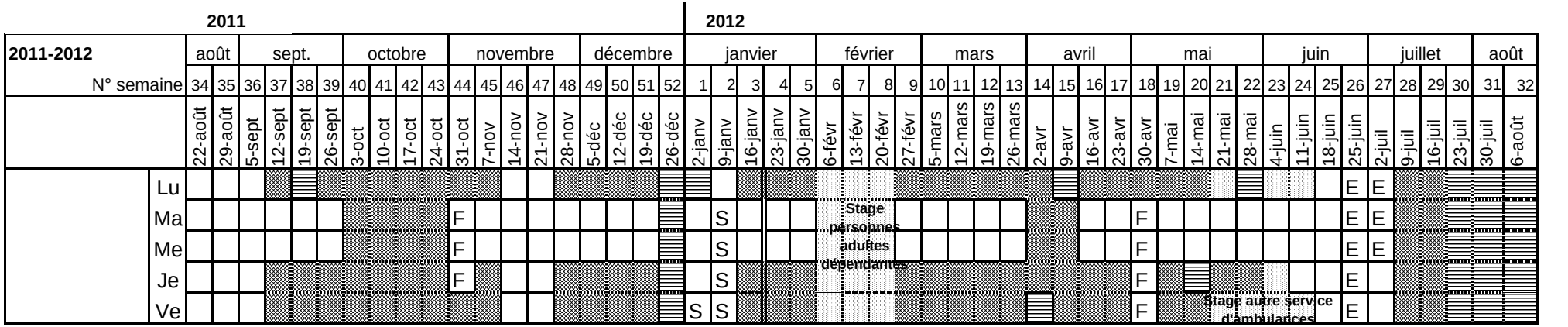

= Pratique dans les services d'ambulances (horaire en vigueur dans le service)

= cours (7 h. par jour, en principe)

= stages spécifiques (horaire selon le lieu de stage)

= vacances (dates fictives)

E = Dates des épreuves formatives (F) sommatives (S) et examens de certificat (E) : les étudiants sont convoqués selon un horaire personnel sur ces journées.
Ils effectuent en tout 9 journées

Remarques:

Stage en service d'ambulances (soit 420 h. de stage par semestre) :
Pour les étudiants effectuant leur formation pratique en stage ("en école"), ils accompliront la pratique professionnelle en tant que stagiaire, en principe dans 2 services d'ambulances différents. Le premier stage est planifié du 12 septembre 2011 au 20 janvier 2012; le deuxième stage est planifié du 23 janvier 2012 au 15 juin 2012.

Les horaires sont à définir selon l'organisation de chaque service; l'entreprise peut demander à l'étudiant d'effectuer ses périodes de stage le week-end et exceptionnellement les nuits.

Les dates de stages spécifiques sont individuelles et ne figurent ici qu'à titre indicatif (stage personnes adultes dépendantes et stage complémentaire en ambulances).

Le stage à la "personne adulte dépendante" est de 15 jours (123 h.), planifié généralement au mois de février.

Le stage complémentaire dans un autre service d'ambulances dépend de la pratique de chaque étudiant. Il dure de 10 à 20 jours ouvrables, uniquement pour les étudiants qui manquent de pratique.

Les dates de vacances sont individuelles. Elles sont fixées d'entente avec le responsable du service en dehors des périodes de cours et de stage.